



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11) **EP 1 006 004 A1**

(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
07.06.2000 Bulletin 2000/23

(51) Int Cl.7: **B42F 7/06, B42F 21/00**

(21) Numéro de dépôt: **99440333.5**

(22) Date de dépôt: **02.12.1999**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU
MC NL PT SE**
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO SI

(72) Inventeur: **Caquel, Maurice**
88110 Raon l'Etape (FR)

(74) Mandataire: **Littolff, Denis**
Meyer & Partenaires,
Conseils en Propriété Industrielle,
Bureaux Europe,
20, place des Halles
67000 Strasbourg (FR)

(30) Priorité: **03.12.1998 FR 9815381**

(71) Demandeur: **Extendos S.A.**
88580 Saulcy sur Meurthy (FR)

(54) **Trieur ou parapheur à tableau d'indexation insérable transversalement**

(57) Trieur ou parapheur dont la première page de la couverture (1) comporte un tableau d'indexation correspondant au classement opéré dans les compartiments internes, ledit tableau étant réalisé au moyen de fenêtres (6, 8) apparaissant sur ladite première page de couverture, en nombre égal au nombre de compartiments, qui permettent la lecture de données d'identification inscrites sur une bande amovible (10) placée au contact d'une face de ladite feuille de couverture (1), derrière lesdites fenêtres (6, 8), caractérisé en ce que ladite bande amovible (10) est maintenue dans un logement formé entre ladite face et un panneau d'allure rectangulaire (7, 7') d'une surface apte à recouvrir la totalité des fenêtres (6, 8), dont au moins une bordure (9, 9', 11) est collée contre ladite face de la feuille de couverture (1), l'insertion dans le logement de la bande (10) supportant les données s'effectuant perpendiculairement à un grand côté dudit panneau d'allure rectangulaire (7, 7'), dont la bordure correspondante est dépourvue de moyens de collage sur au moins la longueur de la bande amovible (10).

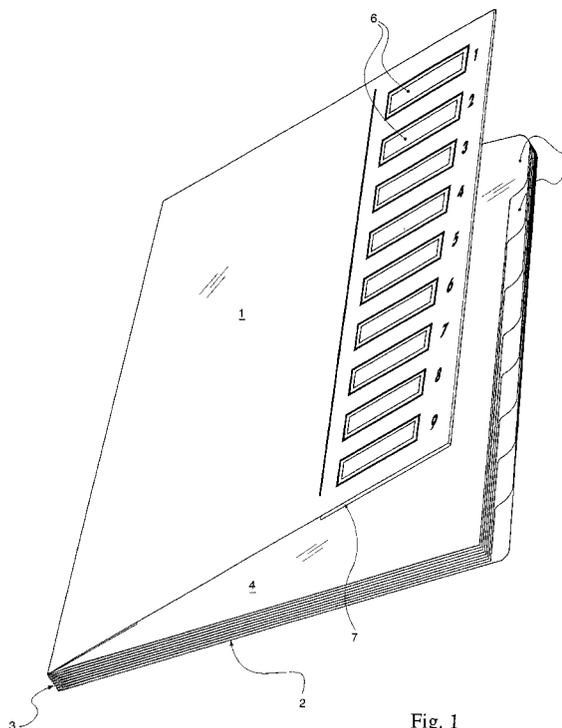


Fig. 1

EP 1 006 004 A1

Description

[0001] La présente invention concerne un trieur ou un parapheur, ou plus généralement tout type d'article de papeterie destiné à opérer un classement par séparation de documents, dont la première page de couverture comporte un tableau d'indexation à fenêtres reflétant le classement opéré par les feuillets intercalaires internes délimitant les compartiments de classement.

[0002] Dans la plupart des trieurs actuellement disponibles sur le marché, des pans de couverture sont contrecollés sur les chemises externes de l'empilement de chemises contrecollées formant l'intérieur du trieur. Le pan constituant la première de couverture, muni des fenêtres du tableau d'indexation, n'est cependant pas contrecollé sur la totalité de sa surface sur la chemise supérieure dudit empilement. Une surface d'allure rectangulaire, située sous ladite fenêtre, est en effet laissée libre de tout collage, de manière à pouvoir insérer entre le pan de couverture et la chemise qui y est associée une bande portant les données de classement.

[0003] La surface non collée occupe toute la longueur respectivement du pan de couverture et de la chemise supérieure, de sorte qu'il y a deux ouvertures possibles pour l'insertion de la bande portant lesdites données de classement. Cette insertion se fait longitudinalement, c'est-à-dire parallèlement à l'axe de la bande, mais transversalement aux fenêtres, dont l'axe longitudinal est par conséquent perpendiculaire à la direction d'insertion. Elle s'avère particulièrement fastidieuse et malaisée, en premier lieu du fait de la faible épaisseur subsistant entre le pan de couverture et la chemise supérieure, entre les deux zones collées, et ensuite parce que l'extrémité de la bande en cours d'insertion bute souvent contre les chants longitudinaux des fenêtres.

[0004] Il faut parfois s'y reprendre plusieurs fois pour insérer correctement et en totalité la bande amovible de classement. Ceci constitue certainement un point faible de ce type de trieurs ou parapheurs, du point de vue de l'utilisateur. Lorsqu'une telle bande de classement est insérée au moment de la fabrication, cette étape est au surplus coûteuse en temps, et elle diminue le rendement de production. A ce titre, elle est économiquement peu favorable, d'autant qu'elle nécessite évidemment du personnel pour la réaliser.

[0005] Dans certains cas, la bande de classement, généralement prévue en papier, carton ou carton fort, est en outre protégée par une bande de surface similaire en matériau synthétique transparent souple tel que du rhodoïd. Les mêmes problèmes se posent à l'introduction de cette bande, que l'insertion soit réalisée conjointement à la bande portant les données de classement ou non.

[0006] La solution proposée par la présente invention s'affranchit des contraintes et remédie aux inconvénients précités.

[0007] Elle diminue notamment les coûts de fabrication, et facilite considérablement l'insertion de la bande

de classement, et éventuellement de la bande transparente de protection.

[0008] Elle permet au surplus une bien plus grande souplesse de conception du trieur ou parapheur de l'invention, par la variété des dispositions qu'elle offre.

[0009] L'invention, concernant comme mentionné des trieurs ou parapheurs dont la première page de la couverture comporte un tableau d'indexation correspondant au classement opéré dans les compartiments internes, ledit tableau étant réalisé au moyen de fenêtres apparaissant sur ladite première page de couverture, en nombre égal au nombre de compartiments, qui permettent la lecture de données d'identification inscrites sur une bande amovible placée au contact d'une face de ladite feuille de couverture, derrière lesdites fenêtres, est caractérisé en ce que ladite bande amovible est maintenue dans un logement formé entre ladite face et un panneau d'allure rectangulaire d'une surface apte à recouvrir la totalité des fenêtres, dont au moins une bordure est collée contre ladite face de la feuille de couverture, l'insertion dans le logement de la bande supportant les données s'effectuant perpendiculairement à un grand côté dudit panneau d'allure rectangulaire, dont la bordure correspondante est dépourvue de moyens de collage sur au moins la longueur de la bande amovible.

[0010] Le logement de la bande amovible n'est donc plus prévu entre la chemise supérieure de l'empilement de chemise constituant l'intérieur du trieur et le pan de couverture, mais entre ce dernier et un panneau spécifiquement prévu à cet effet. L'insertion par le grand côté du panneau revient à aller dans une direction perpendiculaire à celle qui prévalait dans les solutions de l'art antérieur, et à diminuer sensiblement le trajet de ladite bande. L'ouverture d'insertion, sensiblement élargie, et la souplesse accrue du logement, rendent son introduction très aisée.

[0011] Selon une possibilité, le panneau d'allure rectangulaire est partiellement collé contre la face interne de la feuille de couverture, et peut comporter des fenêtres disposées en vis-à-vis des fenêtres pratiquées dans ladite feuille.

[0012] Il est alors possible de consulter le classement réalisé par le trieur sur les deux premières pages de couverture, sans que cela change en quoi que ce soit la structure du logement de la bande amovible. L'utilisateur sera néanmoins obligé, dans ce cas, de répéter l'inscription des données de classement au verso de la bande amovible.

[0013] En variante, le panneau d'allure rectangulaire peut être disposé sur la face externe de la feuille de couverture. Dans ce cas, des fenêtres y sont nécessairement pratiquées.

[0014] Selon une configuration particulièrement adaptée, ledit panneau d'allure rectangulaire est collé sur la feuille de couverture selon une zone suivant la bordure d'un grand côté dudit panneau.

[0015] Quel que soit l'emplacement choisi pour lui sur

la face du pan de couverture, le panneau remplit alors une seconde fonction de maintien de la bande par pincement au contact de la zone collée. Ledit panneau sert alors d'onglet de rétention pour la bande.

[0016] De préférence, le panneau est disposé le long d'un bord libre de la feuille de couverture.

[0017] De préférence encore, il est localisé le long du grand bord libre de la feuille de couverture.

[0018] Dans ces deux derniers cas, la zone collée du panneau peut être disposée, si elle existe, au contact du bord libre de la feuille de couverture.

[0019] Selon une possibilité additionnelle, ce panneau d'allure rectangulaire peut également être collé sur la feuille de couverture suivant deux zones transversales situées aux extrémités dudit panneau.

[0020] Dans certaines configurations, que l'on verra plus en détail dans la suite, il peut y avoir trois zones de collages contiguës, ou seulement deux.

[0021] Selon une configuration préférentielle, le panneau d'allure rectangulaire est un volet d'une seule pièce avec la couverture, et pivotant le long d'un bord libre de cette dernière pour se rabattre au contact de l'une des faces de la feuille de couverture.

[0022] Dans cette hypothèse, il peut n'y avoir que les deux zones transversales d'extrémité qui sont collées sur ladite face de la feuille de couverture, bien que la version avec une zone collée jouxtant le bord libre soit également possible, à des fins de renforcement du maintien de la bande amovible.

[0023] Selon une variante, le panneau d'allure rectangulaire est indépendant de la feuille de couverture et rapporté par collage au contact de l'une des faces de cette dernière.

[0024] Dans ce cas, on peut trouver une configuration dans laquelle le panneau d'allure rectangulaire est contigu à un bord libre de la feuille de couverture, et est collé sur l'une des faces de cette dernière le long de trois bordures, à l'exception de celle qui jouxte ledit bord libre.

[0025] La conception mise à la base de cette invention autorise donc de multiples variantes de configurations, lesquelles sont en général simples à mettre en oeuvre au stade de la fabrication.

[0026] Ladite invention va à présent être décrite plus en détail, au moyen des figures placées en annexes, pour lesquelles :

- la figure 1 est une vue en perspective d'un trieur ou parapheur selon la présente invention ;
- la figure 2 montre une représentation en plan d'un tel trieur ou parapheur ouvert, le panneau d'allure rectangulaire étant un volet à fenêtres pivotant autour du grand bord libre du pan de couverture ;
- la figure 3 représente la même vue qu'auparavant, avec un volet pivotant dépourvu de fenêtres ;
- la figure 4 montre une vue analogue, toujours en plan, avec le panneau rectangulaire rabattu au contact de la face interne de la couverture et collé sur

deux zones transversales d'extrémité ;

- la figure 5 représente une vue d'un trieur muni d'un panneau rectangulaire rapporté, collé sur trois zones connexes ; et
- 5 - la figure 6 est similaire à la précédente, avec une zone collée de grande longueur jouxtant le bord libre du pan de couverture.

[0027] Dans l'exemple du trieur ou parapheur apparaissant en figure 1, il s'agit d'une configuration à volet d'une seule pièce, rabattu sur la face interne du pan de couverture. Pour clarifier la lecture des figures, les mêmes références sont affectées aux éléments qui se retrouvent d'une figure à l'autre.

[0028] Le trieur comporte une couverture rigide à deux pans supérieur (1) et inférieur (2), contrecollés sur la partie interne du trieur dont les compartiments sont délimités par des chemises contrecollées formant entre elles ce qu'on nommera dans la suite des feuillets intercalaires (4). Le dos (3) du trieur peut être extensible, et éventuellement muni d'une toile de dos. Ces intercalaires (4) sont dotés d'onglets (5) de manipulation de taille différenciée selon l'intercalaire auquel ils appartiennent. Chaque intercalaire (4) bénéficie cependant d'une surface de manipulation disponible identique au niveau de l'onglet (5).

[0029] Le pan (1) de couverture comporte des fenêtres (6), en nombre identique à celui des intercalaires (4), qui permettent de refléter le classement effectué, en donnant accès aux informations contenues dans le tableau d'indexation. Les données de celui-ci sont disposées au niveau du volet (7), qui est en l'occurrence constitué d'un pan rabattu et collé au contact de la face interne du pan de couverture (1), de manière à pouvoir loger une bande de papier, carton ou carton fort, supportant les informations destinées à remplir le tableau d'indexation (non représentée).

[0030] En d'autres termes, les fenêtres (6) constituent, éventuellement avec des contours imprimés tels qu'ils apparaissent sur la figure, le cadre dudit tableau, dont les données sont inscrites sur la bande de papier. Un simple changement de bande permet de modifier le classement sans porter atteinte au trieur proprement dit, au gré de l'utilisateur.

[0031] Les figures 2 et 3 montrent le même trieur que celui de la figure 1, mais avec le volet (7) déplié au lieu d'être rabattu et collé. Selon une possibilité, ledit volet (7) comporte également des fenêtres (8), identiques aux fenêtres (6) du pan de couverture (1), permettant notamment de consulter le classement lorsque ledit pan (1) est déplié. La variante de la figure 3 n'en comporte pas.

[0032] Les figures suivantes illustrent plus particulièrement différents modes de collage possibles. En figure 4, concernant plus spécifiquement une version de trieur à volet (7) articulé, les zones de collage (9, 9') apparaissent aux extrémités longitudinales du volet (7). La bande de classement (10) est alors insérée dans le sens de

la flèche, par une fente longitudinale. Le trajet d'insertion est minimisé, ainsi que les obstacles, puisque les fenêtres se présentent également longitudinalement.

[0033] La figure 5 illustre une variante à panneau (7') distinct du corps du trieur, et donc rapporté à lui par collage. Dans ce cas, les zones de collage (9, 9') sont complétées par une zone longitudinale (11). Elle est - dans cette configuration - disposée vers l'intérieur du trieur, de sorte que l'insertion de la bande de classement (10) se fait de l'extérieur, dans le sens indiqué par la flèche.

[0034] La figure 6 représente une déclinaison de la solution précédente, dans laquelle la zone de collage longitudinale (11') jouxte le bord libre du pan de couverture (1). Il est à noter que cette solution peut tout aussi bien s'appliquer à un volet (7) d'une seule pièce, procurant ainsi un onglet de rétention qui n'existe pas dans la variante de la figure 4.

[0035] Comme cela apparaît dans ces figures, les variantes de construction sont multiples, selon qu'on utilise un volet (7), un panneau distinct (7'), un onglet de rétention (11, 11') ou non etc... La souplesse de configuration apparaît à cet égard comme une des caractéristiques les plus marquantes de l'invention.

[0036] Celle-ci n'est d'ailleurs nullement limitée aux exemples précités, mais couvre le domaine tracé par les revendications annexées. En particulier, le panneau rectangulaire peut être rabattu sur la face externe de la feuille de couverture, et adopter une configuration du type de celle qui apparaît en figure 2, avec ou sans les fenêtres (6).

Revendications

1. Trieur ou parapheur dont la première page de la couverture (1) comporte un tableau d'indexation correspondant au classement opéré dans les compartiments internes, ledit tableau étant réalisé au moyen de fenêtres (6, 8) apparaissant sur ladite première page de couverture, en nombre égal au nombre de compartiments, qui permettent la lecture de données d'identification inscrites sur une bande amovible (10) placée au contact d'une face de ladite feuille de couverture (1), derrière lesdites fenêtres (6, 8), caractérisé en ce que ladite bande amovible (10) est maintenue dans un logement formé entre ladite face et un panneau d'allure rectangulaire (7, 7') d'une surface apte à recouvrir la totalité des fenêtres (6, 8), dont au moins une bordure (9, 9', 11) est collée contre ladite face de la feuille de couverture (1), l'insertion dans le logement de la bande (10) supportant les données s'effectuant perpendiculairement à un grand côté dudit panneau d'allure rectangulaire (7, 7'), dont la bordure correspondante est dépourvue de moyens de collage sur au moins la longueur de la bande amovible (10).
2. Trieur ou parapheur selon la revendication précédente, caractérisé en ce que ledit panneau d'allure rectangulaire (7, 7') est collé sur la feuille de couverture (1) selon une zone (11) suivant la bordure d'un grand côté dudit panneau (7, 7').
3. Trieur ou parapheur selon la revendication précédente, caractérisé en ce que le panneau d'allure rectangulaire (7, 7') est disposé le long d'un bord libre de la feuille de couverture (1).
4. Trieur ou parapheur selon la revendication précédente, caractérisé en ce que ledit panneau (7, 7') est localisé le long du grand bord libre de la feuille de couverture (1).
5. Trieur ou parapheur selon l'une quelconque des revendications 3 et 4, caractérisé en ce que la zone collée (11) du panneau d'allure rectangulaire (7, 7') jouxte le bord libre de la feuille de couverture (1).
6. Trieur ou parapheur selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que le panneau d'allure rectangulaire (7, 7') est collé sur la feuille de couverture (1) suivant deux zones transversales (9, 9') situées aux extrémités dudit panneau (7, 7').
7. Trieur ou parapheur selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que le panneau d'allure rectangulaire est un volet (7) d'une seule pièce avec la couverture (1), pivotant le long d'un bord libre de cette dernière pour se rabattre au contact de la feuille de couverture (1).
8. Trieur ou parapheur selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, caractérisé en ce que le panneau d'allure rectangulaire (7') est indépendant de la feuille de couverture (1) et rapporté par collage au contact de cette dernière.
9. Trieur ou parapheur selon la revendication précédente, caractérisé en ce que le panneau d'allure rectangulaire (7') est disposé le long d'un bord libre de la feuille de couverture (1), et est collé sur cette dernière le long de trois bordures (9, 9', 11), à l'exception de celle qui jouxte ledit bord libre.
10. Trieur ou parapheur selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que ledit panneau d'allure rectangulaire (7) est partiellement collé contre la face interne de la feuille de couverture, laquelle comporte des fenêtres (6).
11. Trieur ou parapheur selon la revendication 10, caractérisé en ce que ledit panneau d'allure rectangulaire (7) partiellement collé contre la face interne de la feuille de couverture comporte des fenêtres (8) disposées en vis-à-vis de fenêtres (6) pratiquées dans la feuille de couverture.

12. Trieur ou parapheur selon l'une quelconque des revendications 1 à 9, caractérisé en ce que ledit panneau d'allure rectangulaire (7, 7') est partiellement collé contre la face externe de la feuille de couverture (1) et comporte des fenêtres (8).

5

13. Trieur ou parapheur selon la revendication 12, caractérisé en ce que la feuille de couverture (1) comporte des fenêtres (6) disposées en vis-à-vis de fenêtres (8) du panneau d'allure rectangulaire (7, 7').

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

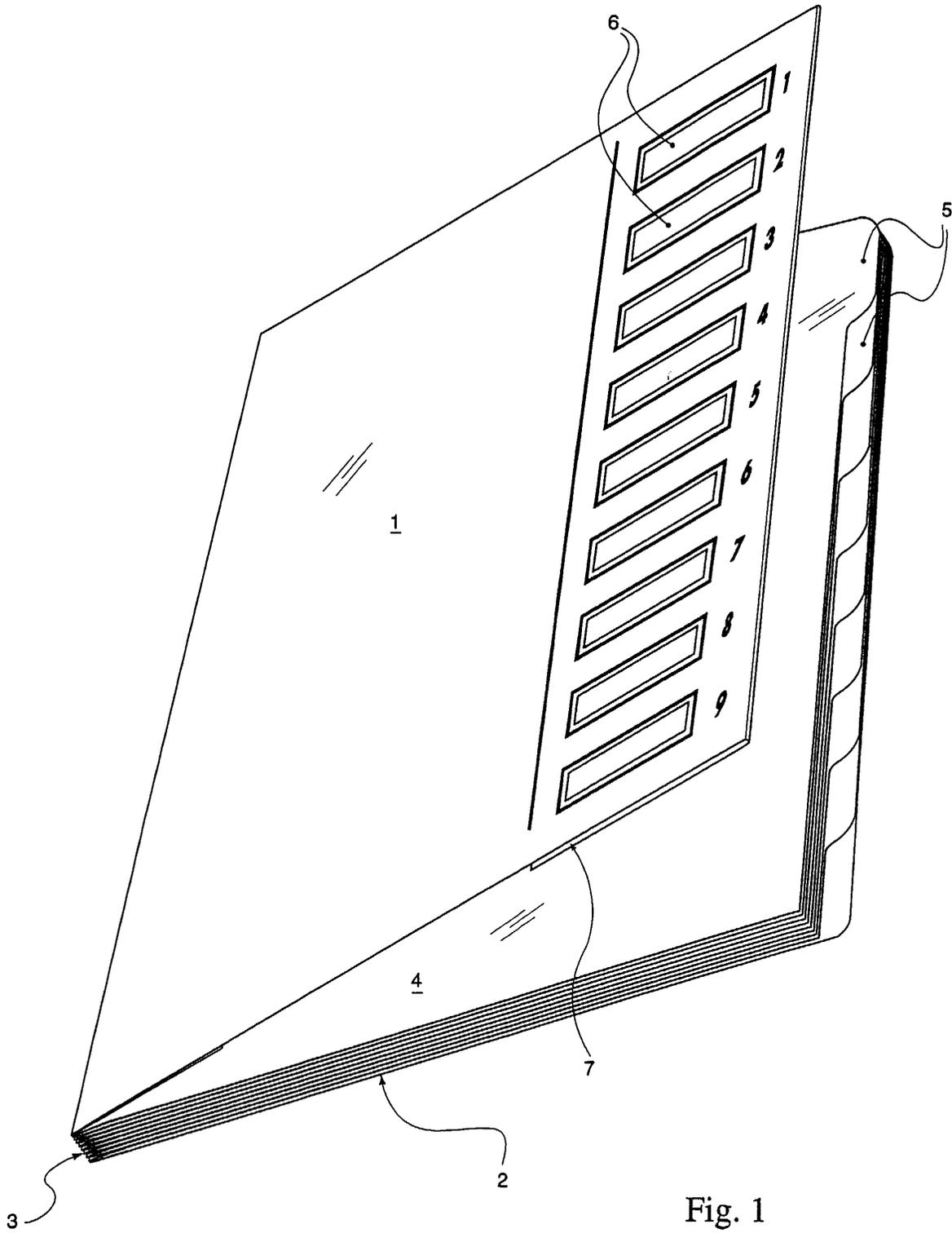


Fig. 1

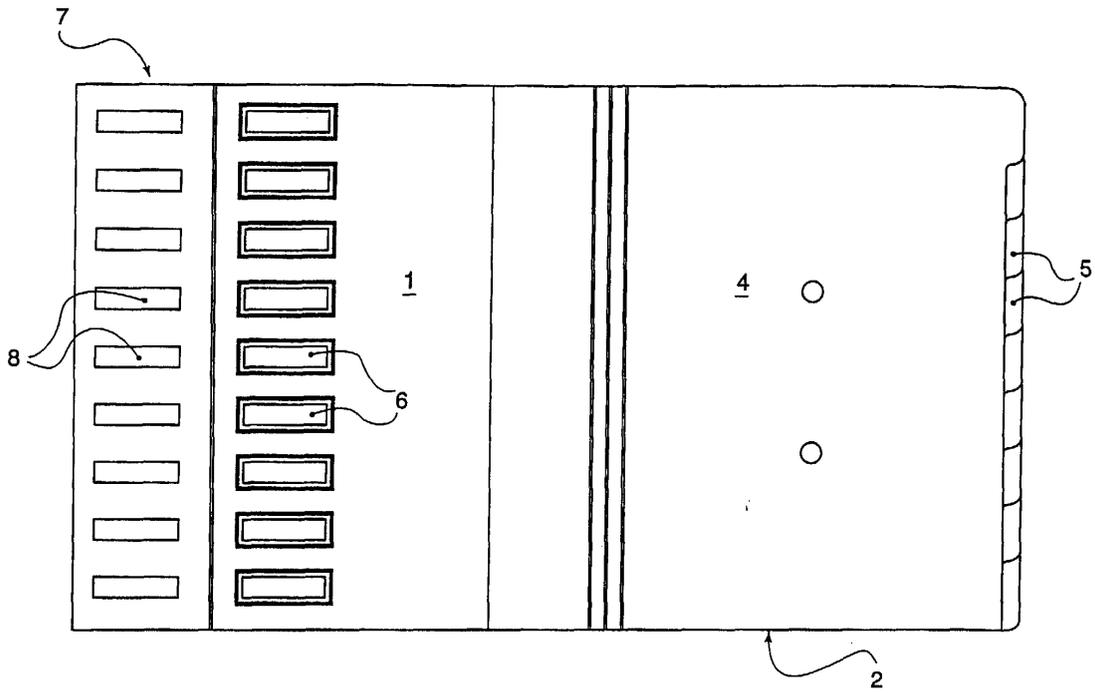


Fig. 2

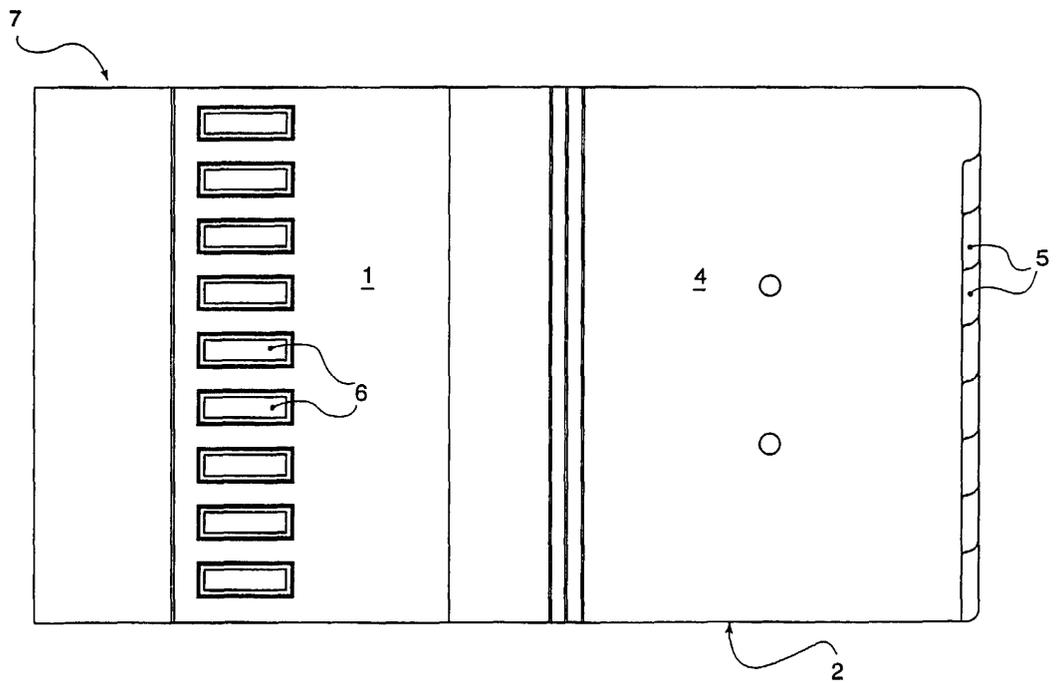


Fig. 3

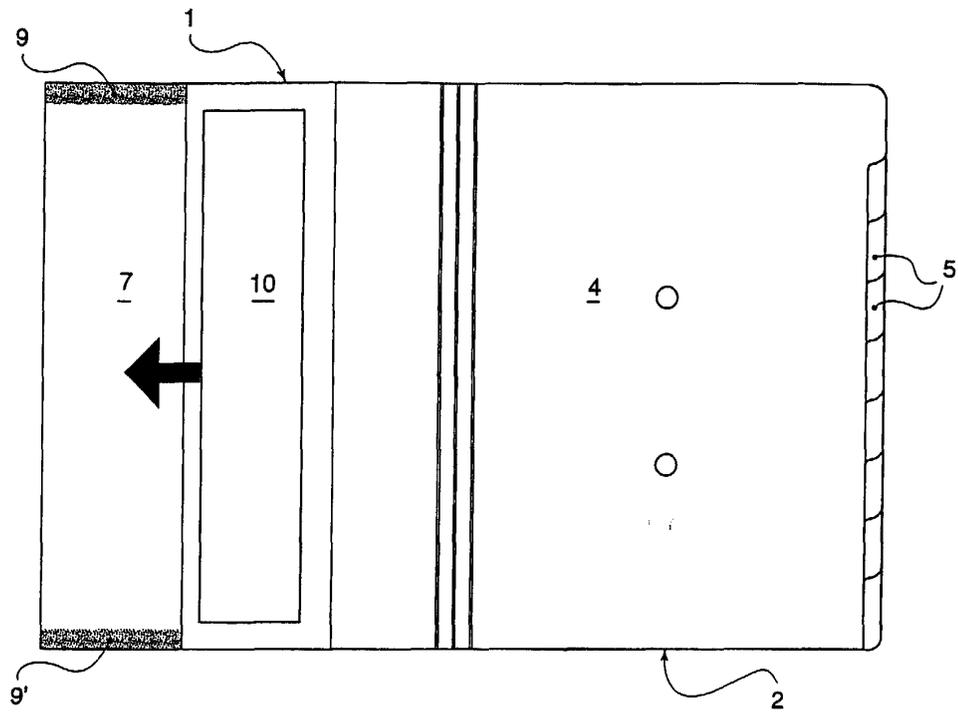


Fig. 4

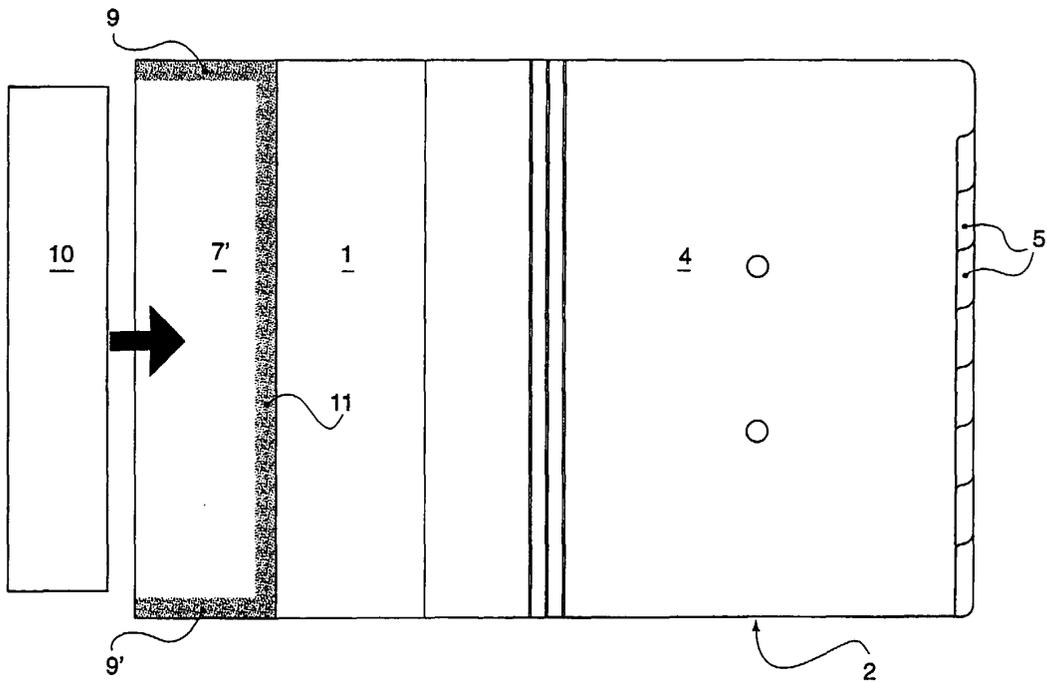


Fig. 5

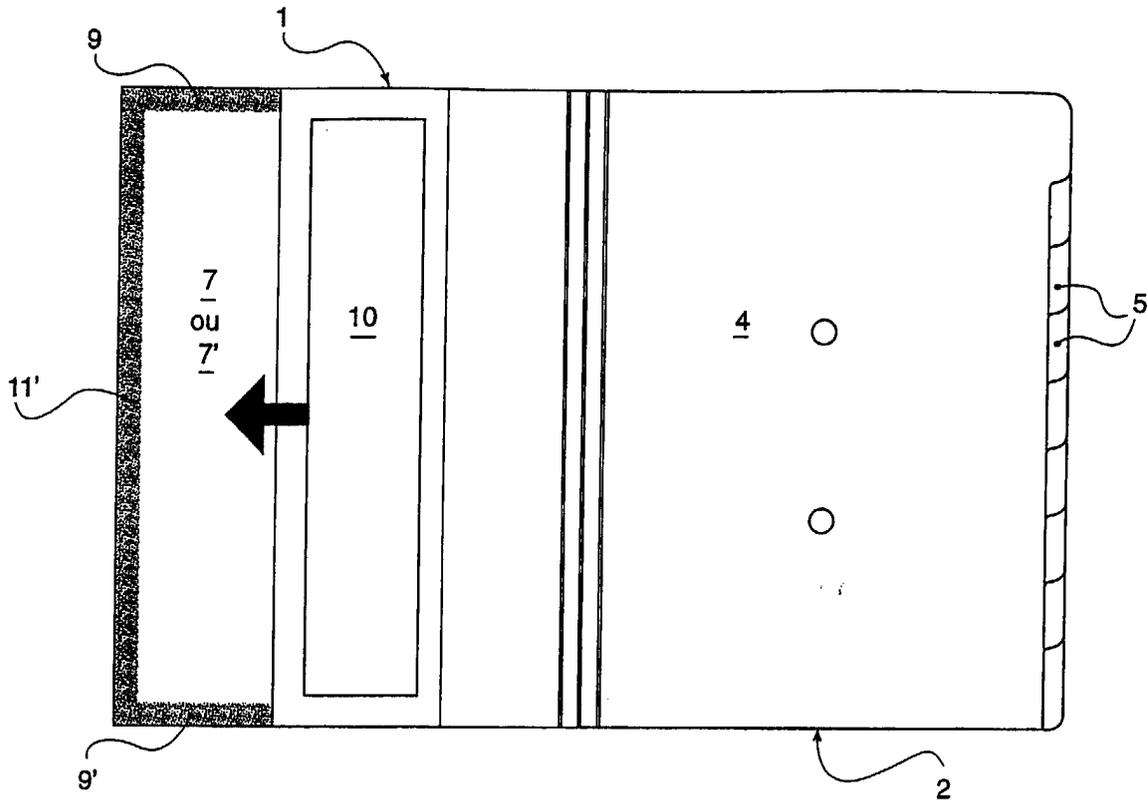


Fig. 6



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 99 44 0333

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)
A	FR 983 644 A (MEYERHOFF) 26 juin 1951 (1951-06-26) * page 2, colonne 1, ligne 5 - colonne 2, ligne 29; figures 1-4 *	1	B42F7/06 B42F21/00
A	FR 2 696 264 A (EMEY) 1 avril 1994 (1994-04-01) * page 3, ligne 7 - page 9, ligne 27; figures 1-7 *	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.7)
			B42F
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 3 mars 2000	Examineur Evans, A
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

EPO FORM 1503 03/02 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 99 44 0333

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier Informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

03-03-2000

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
FR 983644 A	26-06-1951	AUCUN	
FR 2696264 A	01-04-1994	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82